IMT Nuremberg Archives

H – 4814

International Court of Justice

H4814 – 0001

IV J - SA 24

Ah./Ge.

Paris, den 1.7.1942

Betrifft: Besprechung mit den Sachbearbeitern für Judenfragen der Sicherheitspolizei(SD)-Kommandos bei Ref. IV J am 30.6.42; hier: Abschub von Juden aus dem besetzten Gebiet nach Auschwitz.

1.) Vermerk:

Hinsichtlich des Abschubs von Juden aus dem besetzten Gebiet wurden die Sachbearbeiter über Judenfragen der SD-Kommandos davon verständigt, dass in einer Besprechung beim Reichssicherheitshauptamt festgelegt worden ist, dass in Kürze 50 000 Juden aus dem besetzten Gebiet Frankreichs abgeschoben werden sollen. Die nötigen Vorbereitungsarbeiten sind sofort in Angriff zu nehmen. Für den Abtransport sind folgende Transportzüge vorgesehen:

Erster Transportzug aus Bordeaux, (beginnend am 13.7.42!)
zweiter " " " "
dritter " " " Angers,
vierter " " " Rouen,
fünfter " " " Châlons sur Marne - Nancy
sechster " " " Orléans.

Der erste Transportzug aus Bordeaux ist bereits für 13.7.42 bereitgestellt. Die Abstellung der übrigen Transportzüge erfolgt voraussichtlich in Abständen von 2 Tagen.

Die Sicherheitspolizei(SD)-Kommandos ~~Chalons s.Marne,~~ Dijon, Poitiers, Rennes, St. Quentin haben die in ihrem Bezirk

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
RF Exhibit 1222
Filed 2/5/46

erfassten Juden nach den nächstgelegenen Abfahrtsbahnhöfen zu transportieren, und zwar

~~Chalons s. Marne und~~ St. Quentin nach ~~Orléans,~~ Châlons sur Marne,
Dijon " Orléans,
Poitiers und Rennes " Angers.

Den Sachbearbeitern wurde nochmals aufgetragen, die nötigen Aktionen sofort schärfstens durchzuführen und bis 6.7.1942 über folgende Punkte zu berichten:

1.) Wie viele Juden kommen für den Transport in Frage,
2.) wieviele Kinder bleiben zurück,
3.) wieviel alte und erwerbsbeschränkte Juden bleiben zurück,
4.) wieviele Nicht-Sternträger sind noch im Bereich des SD-Kommandos,
5.) ist die Bewachung der Transportzüge durch die Feldgendarmerie geregelt?

2.) SS-Standartenführer Dr. Knochen mit der Bitte um Kenntnisnahme vorgelegt.
3) SS-O'Stubaf. Lischka m.d.B. um Kts. vorgelegt.
4.) Zurück an IV J .

SS-Hauptsturmführer

H4814 – 0004

-6II2- M.F.

COPIE d'un Procès-verbal
dressé le 21 Fevrier I946 par le
Commissaire Marc BERGE, Officier
de la Police Judiciaire de Paris
à joindre au document N° 1222
Le procès-verbal original est joint
au document 1.051.

GP/MR/4

Ministère
de l'Intérieur

Direction Générale
de la
SURETE NATIONALE

N° 47

Objet:

Archives allemandes remises au Délégué français du Tribunal International de NUREMBERG.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté- Egalité - Fraternité

PROCES- VERBAL

L'an mil neuf cent quarante six

le 21 février

Nous, Marc BERGE

Commissaire Divisionnaire

en résidence à PARIS officier de

Police Judiciaire, auxiliaire de Monsieur le

Procureur de la République.

certifions qu'après la Libération, il a été remis à la Direction Générale de la Sûreté Nationale, (Direction des Renseignements Généraux) à PARIS un lot d'archives allemandes découvertes dans les locaux de l'Ambassade d'Allemagne, rue de Lille et dans les divers bâtiments occupés par la Gestapo à PARIS.

D'autres document ont également été trouvés au Ministère de l'Intérieur, dans les pièces occupées précédemment par la Délégation Française en Territoires occupés (Service de DE BRINON).

Une partie de ces archives a été remise, par nos soins, à M. LANOIRE, délégué français au Tribunal de Nuremberg, le 28 Décembre I945.

Ci-dessous, nomenclature des pièces constituant ces archives:

....

-6II2-

H4814 - 0005

I05I	1	Lettre de SCHLEIER du 20-I2-I94I, concernant les laissez-passer
I052	2	Lettre du Commandant en Chef des Armées Allemandes en France, concernant la liaison télégraphique du I7-9-I94I.
I053	3	Lettre du même concernant le voyage d'un Ministre du 22 Novembre I94I.
I055	4	Lettre du Commandant en Chef des Armées Allemandes en France du 29.I2.I94I, concernant le budget de la France.
I056	5	Lettre du même du 23 Septembre I94I, concernant l'organisation de l'Administration Française.
I057	6	Lettre du même du 29-II-I94I, concernant la nomination de Jean ACHARD.
I058	7	Lettre du même du 24.9.I94I, concernant le renvoi d'un sous-préfet.
I059	8	Circulaire du même du I0.5.I942, concernant la politique du personnel.
I063	9	Note de service de l'Ambassade d'Allemagne à PARIS concernant le classement des dossiers.
I20I	I0	(télégramme du 27.7.I94I, concernant l'évacuation (des Juifs du Sud-Ouest de la France,)
I202	11	(Rapport du 26.7.I94I
I203	12	Lettre du 4.2.I942, du Commandant en Chef des Troupes allemandes en France, concernant l"émigration des Juifs.
I204	13	Lettre du 8.6.I942 du Consulat Général d'Allemagne à Casablanca.
I205	14	Idem. du 25.3.I942
I206	15	Lettre du Reichssichehietshauptamt du I0.7.I942, au sujet de l'émigration des Juifs
I207	16	Rapport du I.7.I94I de Dannecker, sur la question juive en France.
non déposé	17	Note d'ABETZ du I.3.I94I
non déposé	18	Lettre du Commandant en Chef des troupes allemandes en France, a u Gouvernement de VICHY, au sujet des cartes d'identité.
I2I0	19	Note de Dannecker au sujet de la Sipo et du SD, du 22.2.I942.

....

-6III-

I2II - 20 - Lettre du 2.I2.I94I, du Commandant en Chef des troupes allemandes en France, au Gouvernement de VICHY au sujet de la déportation des Juifs.

I2I2 - 2I - Lettre du I5.I.I942, du Commandant en Chef des troupes allemandes en France au Chef de la SIPO et du SD, au sujet de la déportation d'éléments judéo-bolchevistes.

I2I3 - 22 - Note du 28.I.I942, au Commandant en Chef, relative à la déportation d'éléments judéo-bolchevistes.

I2I4 - 23 - Note du 4.2.I942 du Commandant en Chef, au sujet de l'immigration des Juifs.

I2I5 - 24 - Télégramme du I5.5.I942 du Commandant en Chef, relatif aux termes à employer dans les publications au sujet de déportations.

I2I6 - 25 - Note du I0.3.I942, relative à la déportation de France de 5.000 Juifs.

I2I7 - 26 - Note du I5.6.I942, concernant d'autres déportations de Juifs en France.

I2I8 - 27 - Message transmis par télétype du I6.6.I942 au service central de sécurité du Reich relatif à des transports de Juifs hors de France.

I2I9 - 28 - Note du I5.6.I942 au sujet des applications techniques de transports de déportations de Juifs.

I220 - 29 - Note du Dr. Zeitschel de l'Ambassade d'Allemagne à PARIS, du I5.6.I942 relatif à un projet de déportation de 50.000 Juifs.

I22I - 30 - Note du 26.6.I942 du Commandant de la Police de Sécurité et du SD donnant des directives pour l'évacuation" des Juifs.

I222 - 3I - Note du I.7.I942, relative à une conférence des membres de la Police de Sécurité (SD) chargés des questions juives au sujet de la déportation de Juifs de territoires occupés à AUSCHWITZ.

I223 - 32 - Compte-rendu du I.7.I942 d'une réunion de service avec le chef SS Dannecker au sujet des déportations de France.

I224 - 33 - Note du 4.7.I942 relative aux principes pour les actions menées contre les Juifs à PARIS.

I225 - 34 - Note du 6.7.I942, relative à la déportation des Juifs signé Dannecker.

I226 - 35 - Note du I5.7.I942, relative au transport de Juifs à AUSCHWITZ

....

H4814 - 0007

I227 - 36 - Compte-rendu du 3.3.1942, sur la déportation de Juifs.

I228 - 37 - Note du I.9.1942; relative à la déportation de Juifs de la zône non occupée.

I229 - 38 - Note du SD du 3I.I2.1942, au sujet de la déportation de Juifs de France.

I230 - 39 - Rapport du 6.3.1943, au sujet de la situation actuelle de la question juive en France.

non déposé 40 - Lettre adressée à l'Ambassade d'Allemagne, aux mains du Ministre Plénipotentiaire SCHLEIER, concernant l'introduction de l'Etoile Juive.

non déposé 4I - Lettre du Commandant en Chef, au sujet des mesures anti-Juives en France, du I6 1942.

I233- 42 - Note du 2I.7.1942, relative à la déportation de Juifs.

I234 - 43 -Note du I3.8.1942 au sujet de la déportation de Juifs.

I235 - 44 - Télégramme du Commandant de la Police de Sécurité et du SD au sujet d'un home d'enfants Juifs à Izieu - Ain -

I238 - 45 -Note du 26.I2.1942, du Chef des SS et de la Police au sujet de l'arrestation de personnes de la Résistance française.

I239 - 46 - Note de Von Stulpnagel du 27.IO.I94I, relative a l'arrestation d'otages et à l'indication d'otages par les autorités françaises.

I240.- 47 - Note du Commandant en Chef du 9.4.1942, relative à la déportation d'élements associaux vers l'Est.

I24I - 48 - Note du commandant en Chef, du IO.4.1942 relative à la déportation vers l'Est comme représailles.

I242- 49 - Note du I.6.1942, du Commandant en Chef, au sujet de mesures de représailles pour l'assassinat de policiers français.

I242 bis 50- Télégramme du SD au Commandant de la SIPO, au sujet d'un attentat contre une gare.

I243 5I - Note du 6.6.1942, au sujet de mesures de représailles.

I244 - 52 - Note du 6.8.1942, au sujet de procédures contre des français.

I245 - 53 - Liste d'otages

....

I246 - 54 - Liste d'otages.

I247 - 55 - Note du 7.8.I942, concernant l'éxécution de personnes condamnées à mort par des tribunaux de guerre.

I248 - 56 - Note du I8.8.I942, concèrnant l'éxecution de Français condamnés à mort.

I249 - 57 - Lettre du I3.IO.I942, au sujet d'une procédure contre deux français (Thépault et Maréchal)

Au surplus, disons qu'une copie de l'interrogatoire d' ABETZ par les Renseignements Généraux (copie certifiée conforme) a été transmise à la Délégation Française pres le Tribunal International, Place Vendôme à PARIS.

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE.

Signé: illisible.

-:-:-:-:-:-:-

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE - MINISTÈRE PUBLIC Délégation Française

H-4814

RF 1222

A 102384

DOC. R.F. N° 1222

H4814 – 0009

7 Pages

H4814-0010